



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2022/DDT/SEPR/144
autorisant l'établissement public d'aménagement et de gestion
des eaux du Loing à effectuer des travaux de restauration
de la continuité écologique et l'amélioration de l'hydromorphologie
sur l'Orvanne au Château de la Motte
à Thoury-Férottes et les déclarant d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 10 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique et l'amélioration de l'hydromorphologie sur l'Orvanne au Château de la Motte à Thoury-Férottes projetée par l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Loing a été soumis à la consultation du public du 10 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

- ddt-sepr@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne - Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 30 MAI 2022

Le directeur départemental des territoires



Vincent JECHOUX